

## **LES "FRAIS DE NOTAIRE"**

Les "frais de notaire" correspondent à l'ensemble des sommes demandées par le notaire en contrepartie d'une prestation qu'il réalise.

La prestation est le travail effectué au bénéfice d'un client pour l'accomplissement d'un acte, d'une formalité, ou d'un service, y compris le conseil donné.

Les frais de notaire comprennent les **émoluments**, les **honoraires**, les **débours**, les **droits et taxes** :

**L'émolument** correspond à la somme perçue par le notaire en contrepartie d'une prestation dont le tarif est **réglementé** (vente, donation, contrat de mariage, succession).

Son montant est donc identique quel que soit le notaire que vous choisissez.

Selon le type de prestation, l'émolument peut être fixe (notamment pour un acte de notoriété, un pacte civil de solidarité) ou proportionnel (notamment pour une vente immobilière, une déclaration de succession).

**L'honoraire** correspond à la somme perçue par le notaire en contrepartie d'une prestation dont le tarif n'est pas réglementé.

Il s'agit par exemple d'une consultation juridique, une vente d'un fonds de commerce, un bail commercial.

**Les débours** correspondent aux sommes avancées par le notaire pour le compte du client.

Il s'agit par exemple de rémunération d'intervenants, du coût de différents documents.

**Les droits et taxes** sont les sommes reversées à l'État et aux collectivités territoriales : Commune, département, région, ...

Il s'agit par exemple de droits d'enregistrement, de la TVA.

## **PRESTATIONS ET DILIGENCES PARTICULIERES NON PREVUES PAR LE TARIF DES NOTAIRES**

Les prestations et diligences particulières non prévues par le tarif des notaires (décret n°78-262 du 8 mars 1978 et décret n°2016-230 du 26 février 2016) et/ou excédant le cadre traditionnel de sa mission, feront l'objet d'une facturation distincte sous forme d'un **honoraire** régi par le décret n°2016-230 du 26 février 2016.

**Sauf les cas particuliers prévus ci-dessous**, ces honoraires s'élèvent à **96,00 € TTC de l'heure**.

## DROIT IMMOBILIER

Rédaction d'un avant-contrat de vente (Réunion des pièces nécessaires à la rédaction, analyse des documents, organisation d'un rendez-vous de signature, rédaction du projet d'acte, envoi du projet d'acte, tenue du rendez-vous de signature, notification SRU)	240,00 € TTC
Evaluation d'un bien immobilier (par bien évalué)	240,00 € TTC
Honoraires de négociation	<p><u>Si le prix de vente est inférieur à 40.000,00 € :</u></p> <p>Honoraire de 8% HT soit 9,60% TTC du prix de vente</p> <p><u>Si le prix de vente est supérieur ou égal à 40.000,00 € :</u></p> <p>Honoraire forfaitaire de 2.500,00 € HT soit 3.000,00 € TTC</p> <p>Auquel s'ajoute un honoraire de 2,50% HT soit 3% TTC du prix de vente</p>

## SUCCESSIONS

Règlement de factures pour le compte de l'indivision	12,00 € TTC par facture 96,00 € TTC par lot de 10 factures
Résiliation d'abonnements	24,00 € par abonnement résilié
Ordre de clôture des comptes du défunt et versement à l'office notarial	24,00 € TTC par établissement
Evaluation d'immeuble	240,00 € TTC par immeuble évalué
Formalités de renonciation à la succession (A la charge de celui à qui profite la renonciation)	180,00 € TTC par renonçant
Formalités de licenciement du personnel	360,00 € TTC par salarié licencié
Procuration papier	24,00 € TTC par procuration
Procuration électronique	45,00 € TTC par procuration
Signature électronique de document	2,00 € TTC par document
Acte de dépôt (procurations, absence d'opposition au testament, ...)	120,00 € TTC

Encaissement et gestion locative pendant le temps du règlement de la succession	3% TTC du montant des loyers et charges encaissés
Formalités de déblocage des contrats d'assurance-vie	180,00 € TTC par contrat
Déclaration de revenus préremplie	72,00 € TTC
Déclaration de revenus complexe	Minimum de 180,00 € TTC 180,00 € TTC par heure
Déclaration sur la fortune immobilière	Minimum de 240,00 € TTC 240,00 € TTC par heure
Dossier de réversion de retraite	360,00 € TTC
Démarches de relance (téléphonique, par courriers, par mails,...) et/ou réponses aux questionnements réitérés et excédant le traitement normal du dossier	Au temps passé avec un minimum de 24,00 € TTC par démarche
Toute démarche non reprise dans la liste ci-dessus, selon lettre de mission	180,00 € TTC par heure

<b>Si la succession nécessite la souscription d'une déclaration de succession</b>	
Etablissement du compte de répartition entre les héritiers	360,00 € par heure Avec un minimum de 300,00€ TTC
Comptes particuliers entre les indivisaires	240,00 € par heure Avec un minimum de 200,00€ TTC
Etablissement du compte (sans répartition)	120,00 € TTC
<b>Si la succession ne nécessite pas la souscription d'une déclaration de succession</b>	
Interrogation des organismes	12,00 € TTC par demande
Etablissement du compte de répartition entre les héritiers	Si l'actif brut partagé est inférieur à 100.000,00 € : 900,00 € TTC Si l'actif brut partagé est supérieur à 100.000,00 € : 900,00 € TTC + 250,00 € TTC par tranche de 20.000,00 € d'actif brut supplémentaire
Etablissement du compte (sans répartition)	120,00 € TTC
Comptes particuliers entre certains des indivisaires	250,00 € TTC par compte
Ordres de transfert au profit d'un héritier ou du conjoint, clôture des comptes de la succession et versement en l'office	24,00 € TTC

## DROIT DE LA FAMILLE

Rédaction d'un modèle de testament holographique pour une personne	108,00 € TTC S'ajoute le coût de l'inscription du testament au fichier national pour 12,88 €
Rédaction des modèles de testaments holographiques pour un couple	192,00 € TTC S'ajoute le coût de l'inscription des testaments au fichier national pour 25,76 €
Constitution du dossier de consentement à adoption (établissement de la requête et des attestations à fournir, réunion des pièces administratives)	360,00 € TTC

## **DROIT DES AFFAIRES**

**(hors débours)**

Cession de fonds de commerce :	
Honoraires de rédaction	2% hors taxes du prix de cession du fonds Avec un minimum de 1.800,00 € TTC
Honoraires de formalités	450,00 € TTC
Bail commercial ou dérogatoire ou professionnel	1 mois de loyer hors taxe et hors charges + TVA au taux de 20% Avec un minimum de 720,00 € TTC
Renouvellement de bail commercial ou professionnel	50% du loyer hors taxe et hors charges + TVA au taux de 20% Avec un minimum de 480,00 € TTC
Statuts de société : SCI sans apport immobilier Autres cas	840,00 € TTC Sur devis
Modification de statuts de société, mise à jour suite à un acte (donation, succession, partage de communauté ou succession, ...)	420,00 € TTC
Cession de parts sociales (rédaction de l'acte, mise à jour des statuts et formalités)	Minimum de 720,00 € TTC Sur devis si difficultés particulières

Délibération d'assemblée générale des associés	72,00 € par délibération Sur devis si difficultés particulières
Dissolution et clôture de liquidation d'une SCI (délibérations et formalités au guichet unique)	540,00 €TTC

<b>AUTRES</b>	
Actes préparés mais non rédigés suite au refus de l'une des parties	50% des émoluments proportionnels et de formalités prévus par le tarif de l'acte s'il avait été régularisé